



**CONVENTION SUR LA PROTECTION ET LA PROMOTION  
DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES**

**LA PLACE DE LA CULTURE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE :  
REFLEXIONS SUR LA FUTURE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 13\***

**David Throsby**

**Professeur d'économie**

**Université Macquarie, Sydney, Australie**

**Membre des trois réunions d'experts indépendants  
sur l'Avant-projet de convention (2003-2004)**

Sydney, 14 janvier 2008

---

\* Cette étude a été élaborée à la demande du Secrétariat par M. David Throsby, professeur d'économie à l'Université Macquarie de Sydney (Australie). Les opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement celles du Secrétariat de l'UNESCO.

**Article 2 paragraphe 6 - Principe de développement durable** : La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures.

**Article 13 - Intégration de la culture dans le développement durable** : Les Parties s'emploient à intégrer la culture dans leurs politiques de développement, à tous les niveaux, en vue de créer des conditions propices au développement durable et, dans ce cadre, de favoriser les aspects liés à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.

## 1. Contexte

Le concept de « développement durable » remonte aux années 1970 et au débat lancé à l'époque par le rapport du Club de Rome, qui attirait l'attention sur les conséquences pour l'environnement d'une croissance économique rapide<sup>1</sup>. Mais le concept n'a réellement pris forme qu'à la publication en 1987 de *Notre avenir à tous*, le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement (ou « Commission Brundtland »)<sup>2</sup>. La Commission déclarait que l'exploitation abusive des ressources dans les pays industrialisés représentait une menace pour les systèmes atmosphériques, terrestres et hydrologiques de la planète et contribuait directement aux problèmes de la pauvreté et de l'absence de développement dans les pays en développement. La Commission a montré du doigt les conséquences à long terme de l'inaction et a recommandé d'adopter des mesures destinées à contribuer au développement durable, défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».

Au cours des années 1980, tandis que le débat concernant la durabilité écologique et environnementale se poursuivait, un changement se produisait également dans l'approche économique du développement. Les idées que l'on avait auparavant sur la place centrale de la croissance économique dans la politique de développement (augmentation en termes réels du PIB par habitant) étaient progressivement remplacées par une conception plus large du développement qui était désormais vu comme un processus plus centré sur l'être humain que sur les biens. Les indicateurs considérés comme pertinents pour évaluer les niveaux de développement dans différents pays ont été perfectionnés et sont passés d'indicateurs mesurant uniquement les gains matériels à des indicateurs comprenant toute une variété de statistiques qui reflètent des aspects comme le niveau nutritionnel de la population, son état sanitaire, les niveaux d'alphabétisation, l'accès à l'éducation et la qualité de l'environnement.

Ce paradigme a été particulièrement accéléré par les *Rapports mondiaux sur le développement humain* du Programme des Nations Unies pour le développement dont la publication a commencé en 1991, mais aussi par les écrits de l'économiste Amartya Sen, qui a qualifié le développement d'« expansion des capacités humaines », c'est-à-dire l'augmentation des capacités des individus à mener la vie qu'ils souhaitent, y compris à accéder aux ressources culturelles et à participer à la vie culturelle<sup>3</sup>.

La place de la culture dans ce scénario en constante évolution a été mise en avant par la Commission mondiale de la culture et du développement (ou « Commission De Cuéllar ») dont le

---

<sup>1</sup> Donella Meadows et al., 1972. *The limits to growth: a report for the Club of Rome's project on the predicament of mankind*. New York, Universe Books.

<sup>2</sup> World Commission on Environment and Development, 1987. *Our common future*. Oxford: Oxford, University Press.

<sup>3</sup> Voir, par exemple, Amartya Sen, 1990. « Development as capacity expansion », in Keith Griffin et John Knight (dir. publ.), *Human development and the international development strategy for the 1990s*. Londres, Macmillan, p. 41-58.

rapport intitulé *Notre diversité créatrice* a été publié en 1995<sup>4</sup>. La Commission y souligne la dimension culturelle essentielle d'un modèle de développement centré sur l'être humain et propose de ramener la culture au centre de la réflexion sur le développement. L'UNESCO a continué à développer ces idées dans les deux éditions particulièrement riches du *Rapport mondial sur la culture* publiées en 1998 et 2000.

La pertinence de la thèse de la CMCD sur le rôle essentiel de la culture a été confirmée lors de la Conférence internationale sur les politiques culturelles pour le développement qui s'est tenue à Stockholm en 1998, lorsque les 150 gouvernements représentés se sont mis d'accord pour faire de la politique culturelle un des éléments clés de la stratégie de développement. Il y a été proposé que les gouvernements accordent à la culture une reconnaissance telle que les politiques culturelles deviennent « un élément clé du développement endogène et durable »<sup>5</sup>.

Néanmoins, et en dépit de l'apparente unanimité avec laquelle ces principes ont été exprimés, le passage de la théorie à la pratique s'est fait lentement dans la plupart des pays. Même si les idées concernant la durabilité économique et environnementale ont fini par être intégrées aux politiques dans un certain nombre de domaines, elles ont rarement été étendues à la culture. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, les occasions de reconnaître les liens entre développement économique et développement culturel dans le contexte de la durabilité ont été ignorées. C'est pour toutes ces raisons que l'article 13 a été spécialement inclus dans la Convention de 2005, afin d'attirer l'attention sur la nécessité d'avoir une vision holistique du processus de développement qui réunisse la dimension culturelle du développement et les objectifs environnementaux et économiques dans un cadre de durabilité.

## **2. Situation actuelle**

Même si l'idée selon laquelle le développement humain devrait être au cœur de la réflexion sur le développement est désormais largement acceptée, l'intégration de la culture dans les processus de développement reste floue, et il n'existe pas de modèle communément admis pour décrire la marche à suivre. Il est certain que les progrès réalisés ces dix dernières années dans la compréhension du rôle de la culture dans le développement, comme il a été mentionné ci-dessus, ont fait plus largement admettre l'existence de ce rôle, mais sa formulation et sa concrétisation au niveau des politiques sont des problèmes qui restent entiers. Par ailleurs, les réflexions sur la politique culturelle portent de plus en plus sur les industries culturelles. Bien que l'intérêt de ces dernières pour l'intégration de la culture au développement durable puisse ne pas sembler évident de prime abord, ces industries représentent en réalité une façon pragmatique d'attirer l'attention des décideurs, comme nous allons le voir dans les paragraphes suivants.

---

<sup>4</sup> Commission mondiale de la culture et du développement, 1995. *Notre diversité créatrice*. Paris, UNESCO.

<sup>5</sup> UNESCO, 1998. *Rapport final de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement*, Stockholm, 30 mars - 2 avril. Paris, UNESCO.

La reconnaissance des industries culturelles<sup>6</sup> date bien sûr de quelques années, mais l'analyse de leur structure et la mesure de leurs performances n'ont commencé à prendre forme qu'assez récemment. On commence à comprendre plus précisément la contribution qu'apportent les industries culturelles à la réalisation de plusieurs objectifs sociaux et économiques, notamment la croissance du PIB, la création d'emplois, le développement régional, la revitalisation urbaine et la cohésion sociale. Dès lors, on comprend que dans les pays développés comme dans les pays en développement, un modèle d'industries culturelles permet de créer entre la culture et l'économie des liens qui tiennent compte à la fois de l'importance économique des activités créatives, de la valeur culturelle spécifique qui leur est inhérente et de celle qu'elles produisent.

Quelles sont les implications des industries culturelles dans la politique culturelle ? À un certain niveau, il est possible de faire une distinction entre la situation des pays économiquement avancés et celle des pays se trouvant à des stades de développement antérieurs. Dans les premiers, les industries culturelles ont tendance à être dominées par de grands groupes - les multinationales de l'édition ou de la musique, par exemple - ce qui tend à montrer l'existence d'une forte orientation commerciale de la politique culturelle. Au contraire, le secteur culturel des pays en développement sera généralement caractérisé par de petites et moyennes entreprises (PME), et la politique principalement axée sur le développement culturel et économique local.

Pourtant, il s'agit le plus souvent d'une fausse dichotomie car, quel que soit leur stade de développement, la plupart des pays sont intéressés par les industries culturelles à tous les niveaux. Ainsi, dans les pays *développés* par exemple, même si ce sont de grandes entreprises culturelles qui réalisent la part la plus importante de la contribution économique, le secteur culturel est aussi susceptible qu'ailleurs de s'intéresser à l'activité culturelle basée sur la consommation et la production artistiques locales. De même, l'attention des décideurs des pays *en développement* ne reste pas uniquement centrée sur le développement culturel local et elle est susceptible de s'élargir pour explorer aussi les possibilités d'un engagement accru sur le marché culturel mondial.

Ainsi, lorsqu'on considère l'importance des industries culturelles pour le développement durable, il faut voir les choses d'une façon plus complète, qui soit suffisamment générale pour prendre en compte les éléments communs aux processus de développement partout où ils sont à l'œuvre et suffisamment souple pour s'adapter aux circonstances et exigences propres à chaque pays. Cette approche est esquissée ci-dessous.

### **3. Vers une approche opérationnelle d'un développement culturellement durable**

Compte tenu de la façon dont a évolué la compréhension du concept de durabilité et celle du rôle de la culture dans le développement comme nous l'avons vu ci-dessus, nous proposons maintenant un ensemble de principes pour un développement culturellement durable qui, de notre point de vue, seront mieux mis en pratique si l'on donne des industries culturelles et de la place qui pourrait être la leur dans le programme de développement d'un pays une définition plus large.

Commençons par observer les similitudes formelles qui existent entre le capital naturel (ressources naturelles, biodiversité et écosystèmes naturels) et le capital culturel (atouts culturels, diversité culturelle et « écosystèmes » ou réseaux culturels). Il est possible d'en déduire une série de principes pour le développement qui peuvent être considérés comme *culturellement* durables suivant les critères sur lesquels repose le concept de développement durable formulé d'un point de vue écologique et environnemental. Voici un exemple d'ensemble de principes :

---

<sup>6</sup> Donner une définition précise des industries culturelles ou créatives reste un problème délicat. L'UNESCO les définit comme des industries combinant création, production et commercialisation de contenus qui sont immatériels et culturels par nature et qui sont généralement protégés par le droit d'auteur. La plupart des classifications d'industries culturelles comprennent au moins les catégories suivantes : arts visuels et arts du spectacle ; musique ; industries audiovisuelles, y compris radio, télévision et cinéma ; édition ; presse écrite ; nouveaux médias ; patrimoine culturel ; certains aspects du design ; et certains services créatifs comme l'architecture.

- *L'équité intergénérationnelle* : le développement doit garder une vision à long terme et ne pas compromettre les capacités des générations futures à accéder aux ressources culturelles et à répondre à leurs besoins culturels ; cela nécessite un effort particulier de protection et de mise en valeur du capital culturel matériel et immatériel d'un pays.
- *L'équité intragénérationnelle* : le développement doit permettre de façon équitable à tous les membres de la communauté d'accéder à la production culturelle, d'y participer et d'en jouir sur une base juste et non discriminatoire ; il faut porter une attention particulière aux membres les plus pauvres de la société et veiller à ce que le développement soit compatible avec les objectifs de réduction de la pauvreté.
- *L'importance de la diversité* : tout comme le développement durable nécessite de protéger la biodiversité, la valeur de la diversité culturelle doit également être prise en compte dans le processus de développement économique, social et culturel.
- *Le principe de précaution* : face à des décisions pouvant avoir des conséquences irréversibles telles que la destruction du patrimoine culturel ou la disparition de pratiques culturelles ancestrales, il faut adopter une position qui évitera les risques.
- *L'interconnexion* : les systèmes économiques, sociaux, culturels et environnementaux ne devraient pas être considérés isolément ; ils nécessitent au contraire une approche holistique, qui reconnaisse l'interconnexion, en particulier entre le développement économique et le développement culturel.

Ces principes peuvent être considérés comme une liste d'éléments permettant de vérifier si telle ou telle mesure respecte ou non la durabilité culturelle.

Les raisons de défendre l'intégration de la culture au développement dans le cadre étendu des industries culturelles sont avant tout pragmatiques. La politique de développement dans les pays développés comme dans les pays en développement est généralement formulée en termes économiques et mise en œuvre grâce aux divers moyens dont se servent les gouvernements pour mener leur politique économique : politique budgétaire et monétaire, politique commerciale, politique du marché du travail, politique de développement régional, etc. Les économistes qui tiennent les cordons de la bourse dans les ministères des finances ont parfois tendance à ne pas se laisser impressionner par les arguments fondés uniquement sur les bienfaits de la culture. Dans ces conditions, on peut penser que le meilleur moyen d'introduire la culture dans le programme de développement est de montrer comment les industries culturelles peuvent contribuer au développement durable, à travers l'apport que représentent la production et la diffusion artistiques et culturelles pour l'autonomisation économique, l'enrichissement culturel et la cohésion sociale de la communauté.

Une telle approche n'implique pas que les objectifs économiques priment sur les objectifs culturels dans la marche vers un développement culturellement durable. En effet, pour qu'il y ait durabilité dans le développement de l'ensemble des industries culturelles, il faut favoriser le développement de l'activité artistique principale qui constitue un des fondements essentiels sur lequel reposent toutes les autres. On peut renforcer cet argument en définissant les industries culturelles comme une série de « cercles concentriques » construits autour des principaux éléments de la production artistique et culturelle première<sup>7</sup>. Ce modèle établit qu'il faut un environnement sain et prospère aux créateurs et aux organisations culturelles pour favoriser les opérations les plus commerciales du secteur de la culture. En menant une politique de soutien à l'art et au patrimoine, on peut préserver l'intégrité essentielle de la production et de la consommation artistiques et culturelles tout en améliorant la contribution que l'ensemble des entreprises culturelles peuvent apporter à l'économie.

---

<sup>7</sup> Voir également David Throsby, 2001. *Economics and Culture*. Cambridge, Cambridge University Press.

#### 4. Proposition de directives opérationnelles

Ces considérations peuvent être réunies en un ensemble de directives opérationnelles pour la formulation de politiques visant à intégrer la culture dans le développement durable. Voici quelques propositions de directives :

- Le développement durable ne sera pas le fruit d'une prescription ou d'un instrument unique, mais plutôt d'un ensemble de mesures dont les divers éléments auront une importance différente selon les pays et les besoins.
- C'est pourquoi, l'élaboration des politiques ne relèvera pas de la responsabilité d'un seul ministère, mais nécessitera la collaboration et la coopération de plusieurs instances et agences gouvernementales s'occupant de développement économique, social et culturel.
- Reconnaître le potentiel économique des industries culturelles est un bon moyen d'introduire la culture dans un programme plus large de développement économique. Parallèlement, il faut reconnaître les responsabilités de la politique dans l'apport de bienfaits aussi bien culturels qu'économiques, ce qui impose de faire clairement la distinction entre valeur économique et valeur culturelle dans les produits du secteur culturel de l'économie.
- En accord avec la condition précédente, un des éléments essentiels de toute politique de développement culturellement durable, indépendamment du contexte national, sera l'attention portée aux besoins des créateurs et des organisations culturelles et une position politique ferme à l'égard de la conservation du patrimoine culturel matériel et immatériel.
- Il faut porter une attention particulière à l'investissement à long terme dans les infrastructures, à savoir notamment : les infrastructures *matérielles* pour assurer la production, la distribution et la consommation de biens culturels ; les infrastructures *institutionnelles* telles que les instances et agences culturelles publiques ; les infrastructures *juridiques* et *réglementaires*, par exemple un régime de droit d'auteur efficace ; et les infrastructures *financières* pour fournir des services financiers de qualité.
- Étant donné qu'en dernière analyse, les processus du développement culturellement durable se jouent au sein des communautés, il importe de renforcer durablement les capacités au niveau local, pour que la prise des décisions et l'allocation des ressources dans le domaine de la culture puissent autant que possible être décentralisées à ce niveau.
- Tout ensemble de mesures rassemblées selon ces directives devra être évalué en fonction des principes du développement culturellement durable énoncés ci-dessus, le but étant de faire en sorte que les critères essentiels de durabilité soient respectés.